



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2019-153

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

DDFIP 79

79-2019-12-04-001 - CFP Niort Horaires ouverture au public - arrêté du 4-12-2019 (1 page)

Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2019-12-05-001 - Liste des commissaires enquêteurs 2020 (4 pages)

Page 5

DDFIP 79

79-2019-12-04-001

CFP Niort Horaires ouverture au public - arrêté du
4-12-2019

CFP Niort Horaires ouverture au public - arrêté du 4-12-2019

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES DEUX-SEVRES**

DIVISION DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET
DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS
44 rue Alsace Lorraine
BP 19149
79061 NIORT Cedex 9

Affaire suivie par Evelyne MIMÉAU
evelyne.mimeau@dgfip.finances.gouv.fr
05.49.06.36.39

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services
de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture et de fermeture, exceptionnelle ou non, des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les services du Centre des Finances publiques, situés au 171 avenue de Paris et au 220 rue de Strasbourg sont ouverts au public, à compter du 1^{er} janvier 2020, selon les jours et horaires suivants :

- Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- Mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Niort, le 4 décembre 2019
Par délégation du Préfet,
L'Administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques,



Véronique GABELLE

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2019-12-05-001

Liste des commissaires enquêteurs 2020



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la coordination et du soutien
interministériels

Pôle de l'Environnement

Décision portant constitution de la liste
départementale des commissaires enquêteurs
pour l'année 2020

VU le code de justice administrative ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n°2011-1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2019 portant modification de la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

VU les candidatures reçues par le secrétariat de la Commission ;

CONSIDÉRANT les délibérations et le compte-rendu de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur réunie le 22 novembre 2019 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2020 est établie comme suit :

◆ **Monsieur Bernard ALEXANDRE**, Officier en retraite

◆ **Monsieur Yves ARNEAULT**, Attaché principal de préfecture en retraite

- ◆ **Madame Frédérique BINET**, Retraitée de la fonction publique territoriale
- ◆ **Monsieur Boris BLAIS**, Enquêteur/Journaliste
- ◆ **Monsieur Christian CHEVALIER**, Officier de la Gendarmerie en retraite
- ◆ **Monsieur André CLAVEAU**, Adjudant-chef de la Gendarmerie en retraite
- ◆ **Monsieur Gabriel DUVEAU**, Inspecteur départemental des Finances Publiques en retraite
- ◆ **Madame Marie-Antoinette GARCIA**, Attachée principale de préfecture en retraite
- ◆ **Monsieur Bernard GIRAUD**, agriculteur en retraite
- ◆ **Monsieur Pierre GUILLON**, Directeur administratif et financier en retraite
- ◆ **Monsieur Matthieu HOLTHOF**, Enseignant
- ◆ **Monsieur Christian LAMBERTIN**, Ingénieur en Aménagement en retraite
- ◆ **Monsieur Jacques LE HAZIF**, retraité de l'Équipement
- ◆ **Monsieur Michel LICHOU**, maître de conférences à l'Université de Poitiers
- ◆ **Monsieur Jean-Yves LUCAS**, Officier en retraite
- ◆ **Monsieur William PAULET**, Directeur industriel en retraite
- ◆ **Monsieur Claude PELLOQUIN**, retraité du Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- ◆ **Monsieur Bernard PIPET**, Commandant de Police honoraire
- ◆ **Monsieur Jean-Michel PRINCE**, retraité de l'Éducation Nationale
- ◆ **Monsieur Gilles RABAULT**, retraité de la fonction publique d'État
- ◆ **Monsieur Jean-Claude SIRON**, Officier de gendarmerie en retraite
- ◆ **Monsieur André TOURAINE**, Directeur du PACT-ARIM 79 en retraite
- ◆ **Monsieur Patrick WEBER**, Agent général d'assurance

Article 2 : La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres et pourra être consultée à la Préfecture des Deux-Sèvres ainsi qu'au greffe du Tribunal administratif de POITIERS.

Article 3 : Le président du Tribunal administratif de POITIERS et la secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Niort, le 05 DEC. 2019

Le Président de la Commission

François LAMONTAGNE

